

Règlement intérieur de l'association Instruire en Famille 44

Partageant le désir d'instruire nos enfants en famille, celui de pouvoir nous rencontrer, mutualiser nos expériences et offrir à nos enfants le meilleur épanouissement, en leur donnant, à eux aussi, la possibilité de belles rencontres, nous pensons que nos activités doivent être animées par le respect des règles suivantes ...

Notre association revendique la bienveillance éducative, aussi l'adhésion signifie l'acceptation entière de ce règlement intérieur.

Lors des rencontres :

Chaque parent est responsable de chacun de ses enfants à tout moment, ce qui implique :

- d'accompagner son enfant pour l'aider à entrer en contact avec les autres.
- d'être à l'écoute et répondre aux besoins physiologiques de son enfant (eau, nourriture, vêtements adaptés, repos...)
- de surveiller ses enfants en permanence et intervenir en cas de besoin vis à vis de ceux-ci.

En cas de conflit, les parents de chaque enfant concerné s'engagent à intervenir immédiatement et à accompagner leur enfant en étant présent et en l'aidant à mettre des mots sur ses sentiments.

Je m'engage à respecter les autres et à être bienveillant vis à vis d'eux, ce qui implique :

- de ne pas taper, tirer, humilier, dévaloriser, pousser et de ne pas crier.
- de trouver des solutions et résoudre les conflits de façon non-violente.
- d'aller chercher de l'aide si besoin.

Après accord préalable, je peux confier mon/mes enfants à un adulte.

Je veille à ce que mon/mes enfant(s) respecte(nt) les infrastructures, les lieux, le matériel, le mobilier et les intervenants lors des sorties.

Je range et je nettoie avant mon départ, même si celui-ci se fait de manière anticipée.

Les enfants sont à tout moment sous la responsabilité d'une personne majeure.

En tant qu'adulte, je m'engage personnellement dans le respect de ce règlement.

Nom et prénom et signature :